

SUJET : « Je suis heureux toutes les fois que je surmonte quelque chose ».
Appréciez cette réflexion.

Compréhension du sujet :

L'énoncé propose une définition du bonheur à partir d'une phrase complexe comprenant une principale (je suis heureux) et une subordonnée (toutes les fois que je surmonte quelque chose). Cette définition est le fait d'un « je ». On peut supposer que ce « je » conçoit son bonheur de manière circonstancielle et conditionnelle : je suis heureux à la condition que (pourvu que ; si) je surmonte quelque chose. Ce quelque chose doit s'entendre ici comme un obstacle qu'on parvient à vaincre grâce à un effort psychologique.

Identification

C'est un sujet de type 1 impliquant le plan ternaire dialectique dans la mesure où ce bonheur du « je » est conditionné par une seule unité de signification : (je/ heureux) si (je /surmonte qqch)

Plan

1. Thèse : je suis heureux toutes les fois que je surmonte quelque chose

- a) La vie est une suite d'obstacles à tous les niveaux. Il y a un rapport conflictuel dans l'ordre des choses entre l'homme et la nature ; entre l'homme et les hommes ; entre l'homme et les circonstances de la vie, etc. bref, il y a une situation d'adversité permanente.
- b) Dans ce contexte (baroque), l'homme est contraint à un effort soutenu et constant sans lequel il sera fatalement dominé, aliéné, asservi et il risque de sombrer.
- c) On comprend de fait que chaque fois qu'il triomphe d'une situation, qu'il en surmonte la difficulté, il a de quoi se réjouir ; il éprouve un sentiment de bonheur à la dimension de l'effort qu'il a fourni.

2. Antithèse : (point de vue simplement différent) : s'il faut lui concéder un tel sentiment, légitime alors, il faut néanmoins lui rétorquer que cela ne peut et ne doit suffire à le rendre heureux. En effet :

- a) D'abord parce que sa manière de concevoir le bonheur est trop circonstancielle. Tout reste dans l'éphémère, le momentané et le furtif. Et de plus toutes les situations ne sont pas d'adversité. Ces moments de bonheur seront donc rares. Or la définition du bonheur est plus large. Elle fait appel à la notion de durée exclusive de toute circonstance. C'est un état de plénitude prospère et heureuse.
- b) Ensuite parce que sa manière de concevoir le bonheur est trop égoïste. Il (ce « je »), ne définit le bonheur que par rapport à lui ; il ne prend pas en compte autrui. Or ce dans certaines conceptions, mon bonheur dépend de celui d'autrui (l'altruisme)
- c) Enfin le bonheur qu'il définit semble ne pas prendre en compte les notions de morale. En effet « toutes les fois » suppose de manière absolue une indistinction des moyens utilisés pour parvenir à surmonter. Or on sait que tous les moyens ne sont pas bons. Ainsi si l'on doit tuer pour surmonter un obstacle et s'en satisfaire, on a bien tort de se sentir heureux.

3. Synthèse : le débat porte sur les conditions de réalisation du bonheur. Plusieurs entrées sont possibles pour rechercher la synthèse. On peut les prendre toutes à la fois :

- a) D'abord, *Complémentarité*, le bonheur n'exclut ni le durable ni l'immédiat, il est tout à la fois car l'homme a autant besoin de plaisirs ou de joies que de félicité ou de béatitude. C'est pourquoi les thèses hédonistes cohabitent si bien avec les thèses religieuses en l'homme.

NB1 : Le point 3 "point de vue" a été réajusté afin de contenir uniquement le bonheur qui est l'état final. Il faut en tenir compte pour mesurer le réel degré de plénitude ressenti.

e) Il faut donc comprendre que, *Synthèse des autres points de vues*, d'autres conditions entrent en jeu pour être heureux : le bonheur est une notion si relative qu'il convient d'élargir son champ de définition. On parle de bonheur conjugal, de bonheur matériel, de bonheur spirituel... et tout cela doit accompagner la définition psychologique que cet énoncé propose sans oublier la valeur morale des conditions d'acquisition de ce bonheur.

NB1 : nous avons opté pour trois entrées. Si une copie opte pour une seule d'entre elles et la développe avec deux ou 03 paragraphes pertinents, elle est valable et il faut la valoriser selon les critères du barème qui figurent plus bas.

NB2 : dans une partie, une thèse (soit la thèse ou l'antithèse ou la synthèse) ne doit comporter que 02 ou 03 paragraphes au plus. Tout travail en lequel les parties comportent plus de 03 paragraphes n'a pas un esprit de synthèse. Il doit être sanctionné. De plus, un paragraphe n'est pas un simple alinéa comprenant une seule phrase ou deux. C'est un défaut de quantité et de qualité car un paragraphe est le lieu d'un raisonnement qui nécessite donc plusieurs phrases.

1. Travail en une seule partie : 04/20 au plus
2. Travail en deux parties réussies (avec des paragraphes et des chapeaux bien distincts) 08/20 au plus
3. Travail en deux parties sans paragraphes (en bloc) : 06/20 au plus.
4. Travail en trois parties, celles de ce corrigé, avec des paragraphes et des chapeaux réussis et une bonne expression, 14 ou 15/20 au moins.
5. Titres soulignés et numérotés (ATTENTION ! un chapeau n'est pas un titre) : 03/20